

À Rabat, les hôtels lèvent l'interdiction de séjour faite aux femmes non munies de leur acte de mariage

écrit par Juvénal de Lyon | 29 mai 2024



Abdellatif Ouahbi, ministre de la Justice, lors d'une séance des questions orales à la Chambre des représentants.



Abdellatif Ouahbi, ministre de la Justice, lors d'une séance des questions orales à la Chambre des représentants.

Alors que la polémique enflait, l'absurde mesure administrative non écrite qui interdisait jusqu'ici aux femmes non munies d'actes de mariage de séjourner dans les hôtels vient d'être levée à Rabat, a appris dimanche Le360 auprès de plusieurs hôteliers.

Par [Mohamed Chakir Alaoui](#)

Nous avons été contactés par la police, le samedi 25 mai, pour nous demander de ne plus appliquer cette mesure qui pénalisait les femmes non porteuses d'un acte mariage», a affirmé le directeur d'un grand hôtel de Rabat sous le couvert d'anonymat. Selon un autre contact, toujours dans le milieu de l'hôtellerie, la levée de cette interdiction aurait également été notifiée à des établissements de la ville de Fès.

Le contrôle policier des lieux publics tels que les hôtels, les restaurants, les salles de cinéma et de théâtre est supervisé en général par les services des renseignements généraux, relevant des préfectures régionales de police, rappellent les observateurs. La levée de cette interdiction informelle intervient au moment où le Parlement allait

débattre de la question. En effet, la Chambre des conseillers vient de convoquer le ministre de la Justice, Abdellatif Ouahbi, pour l'entendre sur cette question litigieuse.

L'interpellation du ministre de la Justice émane des trois groupes parlementaires de la majorité, à savoir ceux du Rassemblement national des indépendants (RNI), du Parti authenticité et modernité (PAM) et du Parti de l'Istiqlal. Ces derniers ont réclamé une réunion en urgence de la Commission de la justice, de la législation et des droits de l'Homme en présence de Abdellatif Ouahbi.

Une interdiction «illégale» et «discriminatoire»

Lors de la séance de questions orales, tenue le mardi 21 mai devant cette chambre parlementaire, le ministre avait implicitement reconnu que des femmes qui ne sont pas en possession d'un acte de mariage se voyaient interdire illégalement de séjourner dans un hôtel. Les médias rapportent régulièrement des exemples de cette pratique, la qualifiant de «*violation flagrante des droits de la femme*».

Il n'y a aucun texte de loi interdisant aux femmes non munies d'un acte de mariage de séjourner dans un hôtel. Il semble cependant que dans un passé relativement lointain, une note administrative avait circulé dans ce sens, ce qui explique que certains hôtels continuent de pratiquer cette mesure «*discriminatoire*», a déclaré en substance le ministre. La date de la réunion de la Commission parlementaire de la justice et des droits de l'Homme n'a pas encore été fixée.

Source: https://fr.le360.ma/societe/a-rabat-les-hotels-leve-nt-la-mesure-dinterdiction-de-sejour-faute-aux-femmes-non-munies-dun-acte-de_M3NHOKEQOVD05JCPW4GRDQYFYU/

Juvénal de Lyon